

# **ANNEXES**

---

# ANNEXE I

## EXEMPLES DE CLASSIFICATION DES ZONES A RISQUES

Les trois tableaux ci-contre ne sont que des exemples du degré de classification des risques de biocontamination dans trois domaines très différents :

- le milieu hospitalier ;
- l'industrie pharmaceutique (les données sont dans ce cas extraites des Bonnes Pratiques de Fabrication) ;
- l'industrie agro-alimentaire (les données sont extraites de la recommandation A.S.P.E.C. sur les salles microbiologiquement maîtrisées, en cours d'impression).

*Il est bien entendu que ce ne sont là que des exemples devant servir de « fil conducteur » lors d'un dialogue entre l'utilisateur et le responsable du bio-nettoyage. Il est évident que l'on ne peut différencier à l'infini les différentes possibilités d'un service de « médecine générale » qui, selon les formations hospitalières, sera à faible risque ou, au contraire, à très haut risque. De même, le degré de risque peut évoluer dans le temps selon l'état de santé (ou la thérapeutique utilisée) d'un même malade. Il y a donc là une possibilité de « modulation » des précautions à prendre dans une zone déterminée.*

## HÔPITAUX

1	2	3	4
<p>Hall d'honneur. Bureaux. Services administratifs. Services économiques. Services techniques (maintenance). Maison de retraite. Résidence pour personnes âgées.</p>	<p>Circulation. Halls. Ascenseurs. Montées d'escaliers. Salles d'attente. Consultation extérieure. Rééducation fonctionnelle non spécifique. Maternité. Unité d'hébergement pour personnes âgées. Service long et moyen séjour. Psychiatrie. Stérilisation centrale (zone lavage):</p>	<p>Pédiatrie. Soins intensifs. Urgences. Salle de travail. Médecine. Laboratoires. Radiologie. ★ Hémodialyse. Réanimation. Exploration fonctionnelle. Hématologie. Chimiothérapie. Bloc opératoire aseptique. ★ ★ Bloc opératoire obstétrical. ★ Cure médicale. Stérilisation centrale (côté propre). Salle d'eau. Toilettes. Cuisine.</p>	<p>Néonatalogie. Bloc opératoire aseptique. Service brûlés. Immunodéprimés. Service greffe. Chimiothérapie. Oncologie. Onco-hématologie.</p>

## PHARMACIE

1	2	3	4
<p>Administration. Salle de réunions. Service technique. Escaliers. Circulation. Ascenseurs. Salle d'attente. Réception des matières premières et conditionnement primaire.</p>	<p>Préparation, manipulation et conditionnement des produits non stériles. Sas d'accès aux zones.</p>	<p>Locaux d'expérimentation non stériles. Répartition des préparations à stériliser dans le récipient final et fermeture du récipient. Stérilisation. Sas d'accès à la zone 4. Vestiaires. Sanitaires. Douches.</p>	<p>Locaux d'expérimentation stériles. Prélèvements. Mise en œuvre des matières premières stériles. Phases aseptiques : - de fabrication ; - de répartition ; - de fermeture du récipient.</p>

## AGRO-ALIMENTAIRES

### Salles microbiologiquement maîtrisées (plats cuisinés)

1	2	3	4
<p>Décartonnage. Frigo stock denrées brutes. Locaux déchets. Stockage/manipulation denrées brutes.</p>	<p>Sortie frigo denrées brutes. Enlèvement seconde protection. Décontamination entrée. Désemballage conditionnements vides (2<sup>e</sup> enveloppe). Sortie/étiquetage produits finis conditionnés.</p>	<p>Laverie. Stockage/manipulation denrées brutes avant déconditionnement. Stockage des conditionnements emballés avant utilisation.</p>	<p>Déconditionnement. Attentes, circuits. Assemblage, tranchage. Répartition. Stockage conditionnements ouverts. Conditionnement.</p>

## **ANNEXE II**

### **CLASSEMENT U.P.E.C. DES REVÊTEMENTS DE SOLS**

- U1 : Locaux privés, trafic faible.
- U2 : Locaux privés, trafic normal.
- U2s : Locaux privés, trafic intense.  
Locaux collectifs, trafic faible.
- U3 : Locaux collectifs, trafic normal.
- U4 : Locaux collectifs, trafic intense.
  
- P1 : Trafic piétonnier et mobilier fixe.
- P2 : Possibilité de mobilier mobile en usage normal.
- P3 : Aucune restriction sur trafic et mobilier.
  
- E0 : Locaux secs et entretien par voie sèche.
- E1 : Locaux secs et entretien occasionnel par voie humide.
- E2 : Locaux humides et entretien courant par voie humide.
- E3 : Locaux constamment humides ou entretien à grande eau.
  
- C0 : Utilisation exceptionnelle de produits ménagers.
- C1 : Projection occasionnelle de produits ménagers.
- C2 : Utilisation courante de produits ménagers.
- C3 : Utilisation courante de produits particuliers.

## **ANNEXE III**

---

### **TYPES DE SOLS**

Il est pratiquement impossible de définir le type de sol à utiliser dans une zone déterminée ; les impératifs techniques, ergonomiques, économiques aboutissent à des solutions qui sont, parfois, des compromis entre ce qui est souhaitable et ce qui est réalisable.

D'une manière générale, pour les zones 3 et 4 en particulier, le choix des surfaces doit intégrer les notions de :

- salissure et contamination réduites ;
- bionettoyage efficace.

Pour cela, le choix doit donc se porter vers des matériaux aussi peu poreux que possible, avec une absence de solution de continuité. Il va de soi que, dans ce cas, il devrait être exclu d'envisager du carrelage, par exemple.

## **Carrelages non poreux**

### *Fabrication :*

- pressage et séchage d'un mélange d'argiles et cuisson à 1 100-1 250 °C ;
- émaillage éventuel.

### *Constituant principal :*

- argile (silice, alumine, oxydes de titane et de fer, soude, potasse, chaux, magnésie, etc.).

### *Types :*

- la catégorie des carrelages non poreux regroupe les grès-cérame fin vitrifiés (cuits à 1 250 °C), les grès et les terres cuites émaillées, les faïences, etc. ;
- le nettoyeur de locaux classe selon leur porosité les demi-grès (cuits à 1 100 °C) dans la catégorie des carrelages non poreux ou celle des terres cuites.

### *Propriétés :*

- porosité nulle ou faible ;
- non rayés par l'acier (produits vitrifiés).

### *Identification :*

- grande diversité ;
- formats généralement carrés ou rectangulaires, les dimensions des carreaux étant constantes, les joints sont fins ;
- absorption nulle ou lente d'une goutte d'eau ;
- pas de rayure à la lame d'acier sur les produits vitrifiés.

## **Revêtements vinyliques purs**

### *Fabrication :*

- calandrage d'une pâte extrudée de résines vinyliques plastifiées, formation de lés à une ou plusieurs couches, expansés ou non, découpés ou non.

### *Constituant principal :*

- chlorure de polyvinyle (P.V.C.).

### *Types :*

- revêtements plats ;
- lés à couche d'usage P.V.C. avec ou sans sous-couche mousse ;
- grande variété de décors et de couleurs ;
- dalles de couleurs marbrées sur fond uni ;
- vinyl expansé à relief (ou cushion-floor) ;
- lés à effet décoratif à relief (imitation de terres cuites ou ardoise par exemple) et sous-couche (alvéolée, feutre, liège, etc.).

*Propriétés :*

- imperméables (parfois même hydrophobes) ;
- sensibles aux solvants ;
- sensibles aux traces de chaussures, aux brûlures de cigarettes, au poinçonnement.

*Identification :*

- revêtements posés en lés : souples, plats ou à relief, décors et couleurs variés ;
- revêtements posés en dalles : se distinguent des dalles vinyle chargées par leur plus grande souplesse et leur sonorité plus sourde aux chocs.

## **Dalles vinyles chargées**

*Fabrication :*

- calandrage d'un mélange extrudé de résine et de charges, puis découpage en dalles.

*Constituants principaux :*

- résines : chloroacétate de polyvinyle (A.P.C.) ou chlorure de polyvinyle (P.V.C) ou résines coumaroniques ;
- charges : amiante, calcaire, matières siliceuses, etc.

*Types :*

- vinyle-amiante (ou vinyle-asbestos-tiles) à base d'A.P.C. ou de P.V.C. (ces derniers étant plus souples). A la suite de l'interdiction de l'amiante au niveau de la fabrication, ce type de dalles ne se fabrique plus ;
- vinyle chargé de matières siliceuses non fibreuses ;
- asphalt-tiles à base de résines coumaroniques.

*Propriétés :*

- sensibles aux solvants ;
- sensibles aux marques de chaussures ;
- le vinyle devient parfois cassant en vieillissant.

*Identification :*

- revêtement toujours posé en dalles ;
- couleurs diverses, mais toujours marbrées sur fond uni ;
- toucher semi-rigide ;
- sonorité caractéristique aux chocs.

## **Caoutchouc**

### *Fabrication :*

- malaxage d'un mélange à base d'élastomère puis calandrage (lés) ou moulage (dalles).

### *Constituant principal :*

- caoutchouc naturel (latex de l'hévéa) ou synthétique (buna, butadiène, isoprène, etc.).

### *Types :*

- le calandrage engendre des lés à surface lisse (qui peuvent être découpés en dalles) ;
- le moulage engendre des dalles à motifs en relief (pastilles, cannelures, losanges, etc.) ;
- certains produits possèdent une armature textile et une sous-couche cellulaire.

### *Propriétés :*

- imperméable ;
- non glissant, même mouillé ;
- sensible aux alcalis ;
- sensible aux solvants.

### *Identification :*

- souplesse du revêtement ;
- formats : lés à surface lisse ou, le plus souvent, dalles à pastilles ;
- couleurs unies (noir notamment).

## **Linoléum**

### *Fabrication :*

- enduction d'un mélange à base d'huile de lin et de liège broyé sur un support textile.

### *Constituants principaux :*

- couche d'usage : linoxyne (huile de lin oxydée), liège, gomme, résine ;
- dossier : toile de jute ou carton.

### *Types :*

Il existe plusieurs variantes :

- linoléum sur toile de jute ;
- sur carton feutre imprégné de bitume ;
- sur feuille de liège (linoliège), etc.



***Propriétés :***

- normalement imperméable mais devenant poreux en vieillissant ;
- sensible aux alcalis ;
- insensible aux solvants.

***Identification :***

- le linoléum est toujours posé en lés ;
- couleurs claires marbrées, unies.

**INFORMATIONS GÉNÉRALES  
SUR LA  
COMMISSION CENTRALE DES MARCHÉS**

# 1. ORGANISATION ET MISSIONS DE LA COMMISSION CENTRALE DES MARCHÉS

La Commission centrale des marchés (C.C.M.) est un ensemble formé d'éléments aux fonctions spécialisées :

- le secrétariat général, organe d'impulsion et de coordination de l'activité de l'ensemble ;
- les quatre sections, organes de concertation sur les mesures à prendre pour améliorer le cadre administratif, économique ou technique des marchés publics et la pratique de l'achat ;
- les commissions spécialisées des marchés (C.S.M.), qui sont des organes de contrôle des marchés des services de l'Etat dépassant un certain montant ;
- les groupes permanents d'étude des marchés (G.P.E.M.), dont la vocation essentielle est, sous le contrôle de la section technique, l'élaboration des documents de caractère technique auxquels les responsables des achats doivent, ou peuvent, selon le cas, se référer ;
- le groupe de coordination pour la construction de la qualité (G.C.C.Q.) ;
- une brigade interministérielle d'enquêteurs et un comité consultatif de règlement amiable des litiges sont aussi gérés par le secrétariat général de la Commission centrale des marchés.

La fonction d'impulsion et de coordination du secrétariat général se réalise par la participation de ses agents, chacun dans le (ou les) domaine(s) particulier(s) dont il est spécialiste, aux activités de caractère technique des G.P.E.M. et/ou de contrôle des C.S.M.

La mission première de la C.C.M. est l'élaboration de la réglementation spécifique aux marchés publics (code des marchés publics, cahiers des clauses générales) qui précise les règles à suivre aux différentes phases de la procédure : consultation et accès des entreprises, exécution, règlement et contrôle.

La C.C.M. joue également un rôle important dans la formation à l'achat public en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité économique des achats, en confiant à des organismes de formation dont elle agréé les actions :

- une formation initiale, destinée aux agents devant être affectés à un poste impliquant des responsabilités en matière d'achat ;
- des sessions de perfectionnement.

Par ailleurs, pour mener à bien sa mission d'étude des répercussions des marchés publics sur l'économie, la C.C.M. dispose du recensement des marchés publics, qui couvre les services de l'Etat, ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, ainsi que le secteur public non concurrencé.

Enfin, la C.C.M. édite, à l'intention des responsables et agents intervenant dans le processus de l'achat public, des documents destinés à apporter :

- une aide technique à l'élaboration des documents contractuels :
  - des recueils de formulaires proposant des modèles adaptés à chaque circonstance et à chaque phase des procédures spécifiques,
  - de nombreux marchés types et guides spécialisés, conçus par des praticiens de l'achat public au sein des groupes permanents d'étude des marchés et dont la liste est publiée dans le « Répertoire des documents et adresses utiles » ;
- une information périodique :
  - *Marchés publics, la revue de l'achat public*, diffusée par abonnements à 8 numéros par an ou par vente au numéro, apporte la réponse aux questions variées que se posent quotidiennement les responsables de l'achat ; elle propose les textes importants, la doctrine, la jurisprudence, des études et les libres opinions des lecteurs, ou des articles qui leur permettent de suivre l'évolution de leur environnement,
  - *Télégrammes marchés publics*, feuillet mensuel distribué gratuitement aux praticiens de l'achat, est un condensé d'informations et de conseils pratiques ; il fait le point des textes utiles venant de paraître et attire l'attention sur les problèmes d'application de la réglementation sous forme de courtes notes.

## **2. LES G.P.E.M.**

Les groupes permanents d'étude des marchés (G.P.E.M.) sont créés par arrêtés ministériels qui fixent leur composition. Ils ont pour mission de rationaliser les clauses techniques des marchés publics relatifs à des matériels ou services relevant de leur domaine de compétence ; leur rôle est de définir et d'adopter les spécifications auxquelles les prestations commandées par les acheteurs publics doivent répondre, et de définir des formules de révision de prix applicables à chaque catégorie de prestations.

Leurs travaux, qui sont soumis à la section technique de la C.C.M., aboutissent à la rédaction de nombreux guides, cahiers des clauses techniques générales ou recommandations diverses dont le but est de permettre à tout acheteur public, même non spécialiste, de réaliser un achat techniquement et économiquement satisfaisant.

Certaines spécifications techniques sont l'équivalent de normes homologuées.

L'organisation générale des G.P.E.M. a fait l'objet d'un article intitulé « Connaissez-vous les G.P.E.M. ? » (12 pages), publié dans le numéro 188 de septembre 1982 de *Marchés publics, la revue de l'achat public*.

Chaque G.P.E.M. doit faire l'objet d'une monographie particulière publiée dans *Marchés publics, la revue de l'achat public*. De telles monographies sont disponibles pour les G.P.E.M./M.E., D.A., S.L. et C.C.

Le secrétariat général de la Commission centrale des marchés dispose d'un stock de tirés à part, gratuits, de ces articles et monographies.

### **3. LE G.C.C.Q.**

Le Groupe de coordination pour la construction de la qualité (jusqu'en 1986 Groupe de coordination des contrôles de qualité), qui émane de la section technique, prend en compte tout le domaine de la maîtrise de la qualité et de la recherche de la compétitivité dans les marchés publics.

Ce groupe apporte son assistance technique aux G.P.E.M., dans les différents domaines de sa compétence et notamment :

- pour améliorer les clauses techniques des documents de consultation et de marchés ;
- pour généraliser la mise en place d'une gestion de la qualité chez les fournisseurs ;
- pour promouvoir les méthodes susceptibles d'améliorer la compétitivité des produits et des services par les marchés publics : analyse de la valeur, conception pour un coût global.

### **4. PUBLICATION ET STATUT DES DOCUMENTS DE G.P.E.M. ET DU G.C.C.Q.**

Les documents sont :

- soit des cahiers des clauses techniques générales, approuvés par décret ;
- soit des spécifications techniques au sens de l'article 24 du code des marchés publics ;
- soit des recommandations (notices ou fiches techniques, guides, lexiques, etc.).

A l'exception des cahiers des clauses techniques générales du G.P.E.M./T. publiés au *Journal officiel*, les autres documents de G.P.E.M. font l'objet d'un texte de présentation publié dans le *Bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (B.O.C.C.R.F.)* édité par la direction des Journaux officiels et dans *Marchés publics, la revue de l'achat public*.

## 5. RÉPERTOIRE DES DOCUMENTS ET ADRESSES UTILES

Ce document comporte notamment :

- la liste des documents techniques (des G.P.E.M., du G.C.C.Q. et divers) ou non techniques (code des marchés publics, cahiers des clauses administratives générales, formulaires, régime des prix, etc.) applicables aux marchés publics ;
- les coordonnées des présidents et secrétaires des G.P.E.M., du G.C.C.Q. et de leurs comités ainsi que celles des éditeurs des documents mentionnés.

Le répertoire est publié intégralement chaque année dans le numéro de fin d'année de *Marchés publics, la revue de l'achat public*, en vente à la direction de la Documentation française, et fait l'objet de mises à jour partielles publiées dans la revue.

## 6. ADRESSES D'ÉDITEURS

Les principaux éditeurs qui publient des documents applicables aux marchés publics, et notamment les documents élaborés par la Commission centrale des marchés, sont les suivants :

- a) Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15, tél. : (16-1) 45-78-61-44.
- b) Direction de l'Imprimerie nationale, 27, rue de la Convention, 75732 PARIS CEDEX 15, tél. : (16-1) 40-58-32-46.

Bureaux de vente :

- au public :
  - 2, rue Paul-Hervieu, 75015 Paris, tél. : (16-1) 40-58-30-00 ;
- par correspondance :
  - BP 637, 59506 DOUAI CEDEX, tél. : (16) 27-93-70-70.
- c) Direction de la Documentation française (DF), 124, rue Henri-Barbusse, 93308 AUBERVILLIERS CEDEX, tél. : (16-1) 48-39-56-00.
- d) Editions Berger-Levrault (département des fournitures de gestion), 20, rue des Glacis, 54000 Nancy, tél. : (16) 83-35-61-44.
- e) Editions du *Moniteur* et de *l'Usine nouvelle*, 17, rue d'Uzès, 75002 Paris, tél. : (16-1) 40-41-05-50.
- f) Association française de normalisation (AFNOR), tour Europe, 92049 PARIS - LA DEFENSE CEDEX 7, tél. : (16-1) 42-91-55-55.

## **RENSEIGNEMENTS SUR LE G.P.E.M./S.L.**

*Président :*

M. Ronflet, médecin général, inspecteur (C.R.), ministère de l'économie, des finances et du budget, tour de Lyon, 185, rue de Bercy, 75572 PARIS CEDEX 12, tél. : (16-1) 43-45-11-45.

*Secrétaire rapporteur :*

M. Vallens, service des équipements, assistance publique, 3, avenue Victoria, 75004 Paris, tél. : (16-1) 40-27-30-00, poste 33-46.

*Secrétaire administratif :*

Mlle Danet, Commission centrale des marchés, ministère de l'économie, des finances et du budget, tour de Lyon, 185, rue de Bercy, 75572 PARIS CEDEX 12, tél. : (16-1) 43-45-11-45.

*Président du comité E :*

M. Carracha, directeur de service central, chargé des services économiques au C.H.R. de Bordeaux, 12, rue Dubernat, 33404 TALENCE CEDEX, tél. : (16) 56-96-83-83.

*Président du sous-comité E :*

M. Isoard, médecin en chef, maître de recherches, chef de la section de microbiologie au centre de recherches du service de santé des armées, B.P. 87, 38702 LA TRONCHE CEDEX, tél. : (16) 76-51-78-05.

*Membres du sous-comité E qui ont élaboré ce document :*

M. Aloiso, assistance publique de Paris, 3, avenue Victoria, 75004 Paris, tél. : (16-1) 40-27-30-00.

Mme Appert, Paragerm-France, Z.I., 3<sup>e</sup> Rue, 06510 Carros, tél. : (16) 93-29-23-42.

M. Azoulay, Société industrielle de nettoyage, 75, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris.

Mme Beaufort, C.N.E.R.P.A.C., 5, rue Mazet, 75006 Paris, tél. : (16-1) 43-25-97-46.

Mme Besson, AFNOR, tour Europe, PARIS - LA DEFENSE CEDEX 07, tél. : (16-1) 42-91-55-55.

M. Bonissent, Lever-Taski, 103, rue de Paris, 93000 Bobigny, tél. : (16-1) 49-42-32-00.

Mme Brion, hôpital Bretonneau, 2-5 et 7, rue Carpeaux, 75018 Paris, tél. : (16-1) 42-26-40-40.

M. Brouillard, AFFAC-Hygiène, parc Sud-Galaxie, rue de l'Octant, 38130 Echirolles.

- M. Brucker, assistance publique de Paris, 3, avenue Victoria, 75004 Paris, tél. : (16-1) 40-27-30-00.
- M. Cerf, I.N.R.A., 25, avenue de la République, 91300 Massy, tél. : (16-1) 69-20-33-67.
- M. Chantefort, Institut de recherche microbiologique, rue Newton, 77290 Mitry-Mory, tél. : (16-1) 64-27-64-27.
- M. Chauvin, direction générale de la santé, ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, 124, rue Sadi-Carnot, 92170 Vanves, tél. : (16-1) 47-65-25-00.
- M. Criquelion, Laboratoires Anios, 111, rue Jean-Jaurès, 59420 Mouvaux, tél. : (16) 20-67-67-67.
- M. Doucet, hôpital d'Orgement, B.P. 128, 77104 MEAUX CEDEX, tél. : (16) 64-33-49-35.
- M. Dufour, laboratoire Cobac, B.P. 9520, 95060 PONTOISE CEDEX.
- M. Gagne, Lever-Taski, 103, rue de Paris, 93000 Bobigny, tél. : (16-1) 49-42-32-00.
- Mme Giuliani, C.N.E.R.P.A.C., 5, rue Mazet, 75006 Paris, tél. : (16-1) 43-25-97-46.
- M. Gonguet, ASFORNET, parc-club Moulin à Vent, 33, avenue du Docteur-Lévy, 62693 VENISSIEUX CEDEX, tél. : (16) 78-00-73-53.
- M. Journet, Commission centrale des marchés, ministère de l'économie, des finances et du budget, 41, quai Branly, 75700 Paris, tél. : (16-1) 45-50-72-41.
- Mme Krembel, Institut Pasteur, 1, rue du Professeur-Calmette, B.P. 245, 59019 LILLE CEDEX, tél. : (16) 20-87-78-00.
- M. Le Normand, Commission centrale des marchés, ministère de l'économie, des finances et du budget, 41, quai Branly, 75700 Paris, tél. : (16-1) 45-50-71-88.
- M. Leguyader, G.L.E.M., 33, avenue du Général-Leclerc, 92260 Fontenay-aux-Roses, tél. : (16-1) 46-45-21-84.
- M. Lelaidier, O.N.E.T., traverse de Pomegues, 13008 Marseille.
- M. Lerbut, F.N.E.N.E., 35, rue de Metz, 75010 Paris, tél. : (16-1) 42-46-00-78.
- Mme Letartre, Laboratoires Anios, 111, rue Jean-Jaurès, 59420 Mouvaux, tél. : (16) 20-67-67-67.
- M. Moulin, C.T.T.N./I.R.E.N., chemin des Mouilles, 69130 Ecully, tél. : (16) 76-93-08-61.
- M. Prudhomme, S.A.T.E.N., Z.I. Mayencin, 38610 Gières, tél. : (16) 76-42-61-45.
- M. Rammont, S.T.E.S., 5, rue Jules-Guesde, 92306 Levallois-Perret, tél. : (16-1) 47-39-32-44.
- M. Rosset, C.N.E.R.P.A.C., 5, rue Mazet, 75006 Paris, tél. : (16-1) 43-25-97-46.
- M. Ruffel, Elis, 31, rue Voltaire, 92803 Puteaux, tél. : (16-1) 47-72-06-51.
- M. Ribicki, Lever-Taski, 103, rue de Paris, 93000 Bobigny, tél. : (16-1) 49-42-32-00.
- M. Squinazi, laboratoire d'hygiène de la ville de Paris, 1 bis, rue des Hospitaliers-Saint-Gervais, 75004 Paris, tél. : (16-1) 42-74-13-14.
- M. Trémout, Société industrielle de nettoyage, 75, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris.



M. Vergnaud, O.N.E.T., traverse de Pomegues, 13008 Marseille.

M. Vuitton, ASFORNET, parc-club Moulin à Vent, 33, avenue du Docteur-  
Levy, 62693 VENISSIEUX CEDEX, tél. : (16) 78-00-73-53.

M. Wicquart, F.N.E.N.F., 35, rue de Metz, 75010 Paris, tél. : (16-1) 42-46-00-78.

Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.  
Édition : janvier 1991.  
Dépôt légal : février 1991.  
N° de série : 356700000 - 001090.